



CONFÉRENCE
DES
DIRECTEURS ET
DOYENS **STAPS**

Poitiers, le 14 juin 2013

Ref : LB/C3D/13-14juin2013

COMPTE RENDU

Séminaire des 13 et 14 juin 2013

En présence de

Gérard Auneau (Toulouse), Laurent Arzac (Bordeaux), Isabelle Baron (Limoges), Pierre Bazzavano (Chambery), Jean Pierre Bonnet (Dijon), Laurent Bosquet (Poitiers), Jean Yves Carn (Brest), Claude Collignon (Lyon), François Cottin (Evry), Paul Delamarche (Rennes), Didier Delignières (Montpellier), Xavier Devillard (Saint Etienne), Eric Doré (Clermont Ferrand), Pierre Tarak Driss (Nanterre), Fontanari (Toulon), Jean Marie Garbarino (Nice), Antoine Gauthier (Caen), Florence Helaine (Cergy), Claude Hertogh (Pointe à Pitre), Arnaud Jaillet (Amiens), Christine Le Scanff (Orsay), Pascal Legrain (Reims), David Leroy (Rouen), Eric Margnes (Pau), Bruno Papin (Nantes), Guillaume Penel (Lille), Alain Pizzinato (Nancy), Jacques Riff (Orléans), Marc Salmon (Créteil), Guy Verschave (Dunkerque), Agnès Vinet (Avignon)

Ordre du jour

Jeudi 13 :

1. Informations diverses
2. Nomenclatures des STAPS
3. Elections du CA
4. Election du Président (session parallèle : site internet)
5. Echange avec le SNEP

Vendredi 14 :

1. Mise en place des ESPE
2. Loi Jardé
3. Enquête menée par Claude Collignon
4. Capacité d'accueil et filière sélective en L1

Informations diverses / Nomenclatures STAPS

Le Président aborde directement la question des nomenclatures STAPS et fait la synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées depuis le mois de janvier avec le MESR, le MJS et les différents partenaires.

Brièvement : la DGESIP propose la suppression des spécialités (pour toutes les mentions), et la mise en place d'une seule mention pour les STAPS, avec possibilité de décliner plusieurs parcours. Le comité de suivi de Licence propose une mention et le maintien des cinq spécialités (ce qui semble impossible). Le SNEP et l'ANESTAPS semblent militer pour la transformation des cinq spécialités actuelles en cinq mentions. La position conjointe C3D/CNU discutée le 13 mai propose la création de trois mentions à laquelle s'ajoute une mention généraliste portée par les Comités de suivi de la Licence et du Master, et la Conférence des Présidents d'Université :

Licence. STAPS APAS, STAPS ES, STAPS EM, STAPS incluant un parcours Management et éventuellement un parcours ergonomie

Master : STAPS APAS, STAPS ES, STAPS MS, STAPS (note : les Masters Enseignements intègrent la mention MEEF).

Un débat fait suite à cette présentation. Il en ressort la proposition suivante, qui est soumise au vote de l'assemblée générale :

La C3D, en accord avec les positions publiées par l'ANESTAPS et le SNEP, revendique la transformation des 5 spécialités en 5 mentions.

La C3D donne mandat au Président d'engager les discussions en fonction des propositions qui seront faites par la DGESIP, en conservant comme ligne rouge le maintien des prérogatives d'emploi pour les métiers à exercice réglementé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Elections au CA

Sept mandats de membre du CA sont proposés à l'assemblée générale. Six directeurs font acte de candidature : Tarak Driss, Pierre Fontanari, Claude Hertogh, Pascal Legrain, Christine Le Scanff, Jean Pierre Rey. Après avoir rappelé le mode de scrutin inscrit dans les statuts de la C3D, il est procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 26
- Nombre de votes : 26
- Résultats :
 - Tarak Driss élu avec 22 voix
 - Pierre Fontanari élu avec 25 voix
 - Claude Hertogh élu avec 24 voix
 - Pascal Legrain élu avec 26 voix
 - Christine Le Scanff élue avec 22 voix
 - Jean Pierre Rey élu avec 26 voix

Le mandat non pourvu sera proposé à l'élection lors de la prochaine assemblée générale.

Election du Président

Le CA s'est réuni afin de procéder à l'élection du Président. Didier Delignières propose sa candidature. Après avoir rappelé le mode de scrutin inscrit dans les statuts de la C3D, il est procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 13
- Nombre de votes : 13
- Résultat : Didier Delignières est élu avec 13 voix

Le Doyen de la C3D, Claude Collignon, annonce la proposition du CA à l'assemblée générale, qui est approuvée à l'unanimité.

Il est également proposé :

- Que Christine Le Scanff soit Vice Présidente de la C3D
- Que le CA réfléchisse à une modification des statuts qui permettent de nommer le Président sortant comme Président d'honneur de la C3D (avec possibilité d'assister au CA) afin d'assurer la continuité des dossiers.

Echange avec le SNEP

La C3D a reçu Christian Couturier, secrétaire général du SNEP, pour un échange sur les enjeux en cours et à venir pour l'EPS et de façon plus générale pour les STAPS. Ces échanges ont principalement porté sur la question des nomenclatures des diplômes, et des positions communes que le SNEP et la C3D pourraient défendre.

Mise en place des ESPE.

Le Président fait la synthèse des résultats de l'enquête envoyée avant ce séminaire aux UFR afin de faire le point sur la mise en place des ESPE.

Ce qui ressort très nettement est une très grande hétérogénéité entre les UFR, quelle que soit la question posée. Cette situation crée en terrain favorable pour que se développent de multiples difficultés lorsque les ESPE seront mises en place.

Ce dossier constituera l'un des enjeux des prochains mois. Il est par ailleurs proposé de réaffirmer la position qui avait été votée à l'unanimité lors du séminaire de La Rochelle.

Loi Jardé.

La loi qui régleme la recherche biomédicale (Loi Huriet) a été modifiée en 2012 par la Loi Jardé, dont les décrets d'applications doivent paraître d'ici septembre 2014. Cette loi dépasse la recherche biomédicale et régleme toutes les activités de recherche impliquant la personne humaine. Trois catégories de recherche sont identifiées en fonction du niveau de risque :

- Recherches interventionnelles
- Recherches interventionnelles avec risque minime
- Recherches non interventionnelles (observationnelles)

Les recherches sont interventionnelles lorsqu'elles comportent une intervention sur la personne qui n'est pas justifiée par sa prise en charge habituelle. Les exigences sont différentes selon la catégorie. Lorsqu'il s'agit des recherches interventionnelles avec risque minime ou des recherches non interventionnelles, l'investigateur principal n'est pas obligatoirement un médecin et l'autorisation de lieu n'est pas nécessairement requise pour le plateau technique. Le rôle du CPP est élargi, un registre national est créé (au MERS), et les procédures relatives à la CNIL et au CCTIRS sont allégées. Ces aménagements devraient considérablement alléger les contraintes pour les laboratoires STAPS qui font de la recherche sur la personne humaine. Un premier enjeu pour notre communauté est de ne pas être oubliée au moment où le Ministère en charge de la santé établira la liste des activités de recherche qui correspondent aux deuxièmes et troisièmes catégories. Un second enjeu est d'obtenir par la Direction Générale de la Santé la désignation de deux CPP qui auront les compétences pour évaluer les dossiers présentés par les laboratoires STAPS.

Il est proposé que la C3D et le CNU traitent ce dossier ensemble et obtiennent rapidement un rendez-vous auprès de la Direction Générale de la Santé. Le Président de la CNU va être contacté en ce sens.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025441587>

Enquête menée par Claude Collignon

Claude Collignon fait le point sur l'enquête et demande aux composantes qui n'ont pas envoyé leurs données de le faire avant le 10 juillet. Le fichier sera transmis au secrétaire général à la fin de l'été.

Capacité d'accueil en L1 et option de (re)devenir une filière sélective.

Le débat n'a pas permis de faire émerger une position consensuelle de l'assemblée générale. En l'état, la C3D ne souhaite pas soutenir l'option d'une filière sélective au plan national, tout en reconnaissant que les particularités de chaque UFR puissent amener à des stratégies (très) différentes d'un site à l'autre.